

## SÉNAT DU CANADA

### BILL B.

Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et celui de la province du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les réserves indiennes.

SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

Convention  
ratifiée et  
confirmée.

1. La convention conclue entre le gouvernement du Canada et celui de la province du Nouveau-Brunswick, énoncée dans l'Annexe, est ratifiée et confirmée. Elle doit 5  
prendre effet selon ses stipulations.